

CIRCULATION ■ Le maire de Sully avait sollicité les parlementaires

Une loi contre les rodéos en préparation

Avant l'été, un projet de loi sera proposé au Sénat et à l'Assemblée nationale. Il est cosigné par le sénateur du Loiret Jean-Noël Cardoux (LR).

Lors de ses vœux à ses administrés, en janvier dernier, le maire de Sully-sur-Loire, Jean-Luc Riglet avait vivement interpellé les parlementaires présents dans l'assemblée, les sénateurs Jean-Noël Cardoux (LR) et Jean-Pierre Sueur (PS), leur demandant de travailler sur un projet de loi visant à lutter contre les « rodéos » sur la voie publique.



ÉLU. Jean-Luc Riglet, maire de Sully-sur-Loire, avait poussé un coup de gueule contre les voyous de la route, lors de ses vœux. PHOTO D'ARCHIVES

Une définition claire de ce délit spécifique

« Je n'ai pas l'intention de laisser notre commune être prise en otage par une minorité de voyous qui ont un volant entre les mains », avait-il lancé. Jean-Luc Riglet avait émis le souhait que les véhicules de ces fous du volant puissent être saisis sur le champ, ou très rapide-

ment. Le maire de Sully-sur-Loire pourrait être exaucé. Un projet de loi, cosigné par Jean-Noël Cardoux, et qui sera présenté par Vincent Delahaye, sénateur de l'Essonne, devrait être soumis au Sénat et au Parlement avant l'été. L'article premier donnera une définition claire de ce délit spécifique. Sera également pro-

posée la confiscation obligatoire par le juge du véhicule ayant servi à commettre l'infraction. Dernier point très important, policiers et gendarmes pourront décider de l'immobilisation administrative du véhicule en infraction.

Comme l'avait souligné le maire de Sully-sur-Loire, il est difficile de mesu-

rer la vitesse excessive sur quelques mètres seulement, les démarrages en trombe...

« Cette loi qui, je l'espère, sera adoptée, satisfera tous les maires de France, juge Jean-Luc Riglet. Je suis heureux d'avoir été entendu. Cela prouve que quand on agit, il peut y avoir des retours positifs. » ■

Pascal Auditeau